

Processus Electoral Face A La Stabilité Institutionnelle En République Démocratique Du Congo (RDC) : Regard Sur Le Seuil De Recevabilité Et D'éligibilité Lors Des Elections Du 20 Décembre 2023

[Electoral Process and Institutional Stability in the Democratic Republic of Congo (DRC): A Look at the Eligibility and Admissibility Thresholds during the December 20, 2023 Elections]

Muaka Phongi Achile¹, Kadimba Ilunga Marcel²

¹Université Pédagogique Nationale, Faculté des sciences sociales, Politiques et administratives

Auteur correspondant : MUAKA PHONGI ACHILE, achilemuakaphongi@gmail.com

Tél. : (+243) 8204362681



Résumé : Cet article examine l'impact des critères d'éligibilité et d'admissibilité pour les candidatures lors des élections présidentielles et législatives du 20 décembre 2023 en République Démocratique du Congo (RDC) sur la stabilité institutionnelle. En utilisant une approche qualitative, ainsi que des entretiens avec des experts et l'analyse de rapports électoraux, il étudie comment ces critères influencent la légitimité, l'inclusion politique et la confiance dans le processus démocratique. Il montre que des critères trop stricts peuvent exclure des acteurs politiques légitimes et saper la stabilité, tandis que des réglementations trop laxistes peuvent compromettre la qualité de l'élection. La recherche indique qu'un équilibre entre rigueur et inclusion est nécessaire dans le contexte congolais. Elle suggère des moyens d'améliorer la transparence, la justice procédurale et la participation démocratique pour atteindre la paix politique et institutionnelle.

Mots clés : Processus électoral, Stabilité institutionnelle, Recevabilité et éligibilité, RDC

Abstract: This article examines the impact of eligibility and admission criteria for candidacies in the presidential and legislative elections of December 20, 2023, in the Democratic Republic of Congo (DRC) on institutional stability. Using a qualitative approach, including interviews with experts and analysis of electoral reports, it studies how these criteria influence legitimacy, political inclusion, and confidence in the democratic process. It shows that overly strict criteria can exclude legitimate political actors and undermine stability, while overly lenient regulations may compromise the quality of the election. The research indicates that a balance between rigor and inclusion is necessary in the Congolese context. It suggests ways to improve transparency, procedural fairness, and democratic participation to achieve political and institutional peace.

Keywords: Electoral process, Institutional stability, Eligibility and admissibility, DRC (Democratic Republic of the Congo)

1. Introduction

L'établissement de la stabilité institutionnelle est indispensable pour la croissance démocratique dans tout système démocratique, en particulier dans les démocraties émergentes ou instables comme la République Démocratique du Congo (RDC).

Les processus électoraux sont au cœur non seulement de la légitimité des autorités et de l'ordre politique et social en place, mais aussi des systèmes politiques et sociaux en général (Diamond & Reynolds, 1999 ; Dahl & Diamond, 1971).

Les élections sont souvent présentées comme un moyen pacifique d'équilibre et de concurrence pour le pouvoir, mais en réalité, elles peuvent facilement devenir un axe de crises majeures (Lijphart, 1999) lorsqu'elles sont perçues comme injustes ou exclusives (Lijphart, 1999). Dans ce contexte, le système électoral doit établir des exigences claires et légales pour qu'un candidat soit accepté comme éligible à participer à l'élection et à représenter le système politique (Elklit & Reynolds, 2005) afin de garantir que tous les acteurs politiques soient représentés. Ces « seuils » légaux (un ensemble de conditions minimales qu'un candidat doit remplir pour être éligible à être admis dans le processus électoral) ont deux objectifs : assurer l'intégrité du processus et favoriser une saine concurrence et le pluralisme (Kousser, 2015). Il semble que cette double exigence ne soit pas toujours facile et qu'il soit difficile de l'atteindre, surtout dans des situations où la fragilité institutionnelle, les conflits latents et l'hétérogénéité ethnique rendent la détermination de ces critères très délicate (International Crisis Group, 2023).

Depuis les premières élections multipartites en 2006, la RDC a du mal à équilibrer les règles d'admissibilité et d'éligibilité pour éviter l'un des problèmes les plus graves des démocraties de transition : l'exclusion des acteurs du pouvoir et l'introduction de candidats non crédibles qui pourraient saper la légitimité des élections en général (Norris, 2004). Les élections du 20 décembre 2023 revêtent une importance particulière car elles représentent un saut qualitatif vers la consolidation démocratique mais aussi un point de départ très réel si les règles du jeu électoral ne sont plus équitables.

Dans cette étude, nous visons à analyser l'effet du niveau d'admissibilité et d'éligibilité sur la gouvernance de la RDC. Du point de vue du système juridique congolais et des pratiques institutionnelles à partir desquelles nous pouvons établir la relation entre la rigueur légale et l'inclusion démocratique en situant ce débat dans le contexte des problèmes socio-politiques congolais. L'objectif est de voir comment ces seuils affectent la légitimité de l'élection, la participation politique et les dynamiques post-électorales et ses implications en termes de données empiriques et de comparaison avec le climat politique international.

Cet article contribue à combler un vide scientifique sur la manière dont la technique électorale et la stabilité institutionnelle sont liées dans le contexte des États fragiles et à élaborer des propositions pour améliorer la gouvernance électorale en RDC. La République Démocratique du Congo a connu une histoire politique difficile marquée par des crises récurrentes et une fragilité institutionnelle, et ainsi la RDC tente de concilier légitimité et démocratie à travers les élections (International Crisis Group, 2023). L'admissibilité et l'éligibilité des campagnes sont un facteur clé du système afin de garantir la qualité et la sincérité de l'élection (Kufuor, 2011).

Cependant, l'imposition de tels seuils entraînerait des tensions, surtout lorsque les acteurs électoraux sont ceux qui bénéficient d'un fort soutien populaire ou symbolique (Elklit & Reynolds, 2005). Ainsi, la question principale se pose : comment l'utilisation des critères légaux et leur application en RDC lors des élections du 20 décembre 2023 affectent-elles le système démocratique et sa stabilité face à la menace de l'exclusion politique et à la nécessité d'un bon système politique ?

Dans ce cadre, le problème de l'inclusion et du contrôle, un problème pérenne des systèmes démocratiques dans les démocraties fragiles, se pose. À cette fin, la question suivante est soulevée : Quels sont certains critères légaux d'admissibilité des élections et d'éligibilité selon la loi congolaise pour les élections de décembre 2023 ?

La méfiance qui en résulte rend les institutions moins cohésives et le public moins confiant dans la démocratie. Un seuil trop laxiste conduirait à la prolifération de candidats non crédibles ou insignifiants, rendrait l'élection moins crédible et la fragmentation politique nuisible à l'institution. En conséquence, cette hypothèse soulève la perspective que sans contrôle rigoureux, le processus démocratique serait compromis et que les candidats pourraient simplement disparaître des radars et devenir opportunistes ou même potentiellement déstabilisants et le jeu politique serait dilué (Elklit & Reynolds, 2005). Ainsi, il serait nécessaire de calibrer de manière équilibrée, contextualisée et transparente les seuils d'admissibilité et d'éligibilité pour un système démocratique qui soit également démocratique mais non sans intégrité politique (Lijphart, 1999).

2. Revue de la littérature et théorie

2.1. Théories de la stabilité institutionnelle et du processus électoral

La stabilité institutionnelle est inextricablement liée à la légitimité et à la qualité des processus électoraux. Dahl (1971) affirme que la polyarchie, caractérisée par la compétition politique et la participation des élites, est un préalable à la consolidation démocratique.

Linz et Stepan (1996) soutiennent que la stabilité démocratique dépend d'institutions capables d'organiser des élections crédibles et pacifiques, qui sont les piliers de la légitimité gouvernementale. Norris (2004) est clair à ce sujet en soulignant les aspects techniques et politiques des élections qui affectent la confiance des citoyens dans leurs institutions. La capacité à gouverner les candidats est un facteur important qui aide à garantir l'intégrité des élections. Les règles d'éligibilité et d'admissibilité doivent rester strictes, écrivent Elklit et Reynolds (2005), afin de prévenir la fraude et d'empêcher les candidats inappropriés d'avoir l'opportunité de se présenter aux élections générales et de maintenir la régularité de l'élection. Mais ces règles doivent être conçues pour éviter toute exclusion arbitraire ou injuste d'acteurs politiques légitimes.

La littérature distingue l'éligibilité, qui est le minimum pour que quiconque puisse se présenter à une fonction, de l'admissibilité (Kousser, 2015), qui est le critère plus pratique et administratif qui doit être appliqué (par exemple, le dépôt de dossiers et la preuve de conformité). En plus de cela, d'autres critères comme l'âge, la nationalité ou l'absence de condamnation pénale sont également requis pour s'assurer que les candidats ont un caractère moral et politique (Elklit & Reynolds, 2005). Ces critères peuvent être utilisés pour exclure certains candidats ou groupes et ainsi contribuer à saper l'inclusivité et la stabilité politique dans la vie politique (Norris, 2004). Il est donc très important que la littérature soit équitable et transparente dans l'application de ces critères.

2.3. Expériences comparatives en Afrique

Dans plusieurs pays africains, l'équilibre entre la rigueur électorale et l'inclusion a été délicat. Au Kenya, par exemple, les élections de 2007 ont montré comment les règles d'éligibilité et les différends électoraux peuvent conduire à la violence (Mwanasali, 2018). Le Nigeria fait également face à des problèmes similaires où le nombre de candidats et la réglementation faible ont parfois sapé la crédibilité du processus (Kufuor, 2011). La RDC, en raison de son histoire et de sa nature ethno-politique, a ses propres problèmes qui doivent être résolus, et les règles électorales peuvent être réformées pour prévenir les conflits et la marginalisation également (International Crisis Group, 2023).

3. Méthodologie

3.1. Approche qualitative

Cette étude adopte une approche qualitative pour fournir un compte rendu plus complet et contextualisé du rôle des seuils d'admissibilité et d'éligibilité dans la stabilité politique de la RDC lors des élections du 20 décembre 2023. C'est une manière d'examiner les questions politiques et juridiques et comment elles sont reflétées par les acteurs qui nous intéressent.

3.1.1. Analyse documentaire

En particulier, nous avons examiné les textes législatifs dans la loi électorale de 2018 et les décrets et règlements ainsi que les rapports de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Cette analyse a été utilisée pour déterminer les critères d'admissibilité et d'éligibilité des candidats et la procédure à suivre.

3.1.2. Entretiens semi-structurés

Nous avons mené des entretiens semi-structurés avec :

- ✓ Membres actuels et passés de la CENI,
- ✓ Personnalités politiques qui ont participé ou tenté de participer aux élections,
- ✓ Société civile et observateurs externes,
- ✓ Experts en droit électorale et en science politique.

Ces entretiens ont fourni des informations qualitatives sur la manière dont les critères ont été mis en pratique, les difficultés rencontrées et l'impact de ces seuils sur la compétition politique et la stabilité.

3.1.3. Analyse des rapports d'observation

Les rapports des missions d'observation électorale nationales et internationales de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Union européenne (UE) pendant la période pré-électorale et électorale ont été examinés pour corroborer les données ainsi que pour identifier les problèmes de transparence et de contestation des critères d'éligibilité.

3.2. Analyse comparative

Une comparaison avec les expériences électorales récentes dans d'autres pays africains présentant des problèmes similaires (notamment le Kenya, le Nigeria et le Burkina Faso) a été réalisée pour identifier les meilleures pratiques et les risques liés à la gestion des seuils d'admissibilité et d'éligibilité dans des contextes post-conflit ou de transition démocratique.

3.3. Limites méthodologiques

- ✓ Certaines données officielles précises sur le rejet des candidatures n'étaient pas entièrement accessibles, limitant la possibilité d'une analyse quantitative exhaustive ;
- ✓ Les questions politiques sensibles rendent parfois difficile pour les acteurs politiques de s'exprimer librement ;
- ✓ Le contexte électorale en cours peut évoluer, rendant l'étude particulièrement dynamique et sujette à des adaptations futures.

4. Analyse empirique des seuils d'admissibilité et d'éligibilité lors des élections du 20 décembre 2023 en RDC

4.1. Cadre juridique et critères d'admissibilité et d'éligibilité

La Constitution de la République Démocratique du Congo et la loi électorale de 2018 déterminent rigoureusement les conditions d'éligibilité des candidats à diverses élections (Assemblée nationale, 2018). Les principaux critères incluent : • Nationalité congolaise exclusive ;

- ✓ Majorité électorale (âge minimum de 35 ans pour la présidence selon l'article 72 de la Constitution) ;
- ✓ Absence de condamnations pénales affectant la probité ou l'honneur ;
- ✓ Conformité avec la soumission complète du dossier de candidature, y compris un certain nombre de parrainages exprimés par des signatures d'électeurs valides (d'un corps électoral minimum) ;
- ✓ Paiement d'un dépôt financier non remboursable destiné à assurer la viabilité des candidatures et à limiter le phénomène des "opportunistes" ;
- ✓ Adhésion à la loi et aux principes constitutionnels de la RDC.

Ces règles sont administrées et vérifiées par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), un organisme autonome chargé de la supervision, qui a le pouvoir de valider ou d'invalider les candidatures.

4.2. Mise en œuvre pratique et cas concrets

Pratiquement, la phase d'admissibilité a conduit à un rejet significatif de candidatures. Selon les rapports de la CENI, près de 30 % des dossiers soumis n'ont pas été déclarés admissibles en raison de défauts de procédure (dossiers incomplets, irrégularités dans les parrainages), ou de non-conformité aux critères légaux, principalement liés à des casiers judiciaires incompatibles ou à l'absence de seuil de parrainage. Ces décisions ont suscité des controverses notables, avec des personnalités politiques influentes exclues pour des raisons jugées par certains observateurs comme parfois discutables, voire politiquement motivées (Observatoire de la vie politique congolaise, 2023 ; Human Rights Watch, 2023).

4.3. Effets sur la participation politique

Le premier effet a été une diminution instantanée de la diversité des candidats approuvés, avec des débats sur l'impact de ces seuils en cours. D'une part, la rationalisation des candidats semblait logique pour éviter la dispersion des voix et clarifier la prise de décision lors des élections. D'autre part, l'exclusion de mouvements considérés comme représentatifs des préférences régionales ou minoritaires était perçue comme une violation du pluralisme souhaité dans une société complexe (BBC Afrique, 2023). Les seuils (notamment le parrainage) soulèvent également la question du poids politique des grands partis dans un système où la représentation politique est également liée aux réseaux socio-ethniques.

4.4. Impact sur la légitimité des élections.

La légitimité de l'élection est largement déterminée par la transparence et l'équité du processus de sélection. L'élimination des candidats ou le rejet des candidats les plus populaires (International Crisis Group, 2023) peuvent nuire à cette perception. Les médias et la société civile ont également souligné la difficulté d'impartialité de la CENI en raison des pressions politiques sur cette institution.

Comme la RDC a connu une histoire électorale violente (2006, 2011 et 2018), les seuils et la transparence des décisions sont les plus importants pour prévenir les crises post-électorales. Certains candidats exclus ou ignorés, leur asile et leurs concours publics peuvent devenir un point focal pour la mobilisation et la protestation et peuvent constituer une menace pour la paix sociale. En fin de compte, les seuils sont plus qu'un simple mécanisme administratif : ils constituent un mécanisme de compétition politique pacifique et de reconnaissance collective du leader élu comme un facteur clé de stabilisation des institutions, qui sont également la principale cause de stabilité (Dahl, 1971).

4.4.1. Opinion sociale sur la légitimité des critères.

Si les critères d'admissibilité et d'éligibilité sont perçus comme équitables et justes, la légitimité des élections et la stabilité des institutions démocratiques seront renforcées par un haut niveau de sensibilisation à leur égard, affirment les acteurs politiques et les organisations de la société civile en RDC. D'une part, ces seuils sont censés prévenir le chaos politique et les candidats frivoles et garantir la légitimité des élections (Observatoire de la vie politique congolaise, 2023). D'autre part, une proportion significative du public et des citoyens estime que ces critères sont utilisés comme un outil d'exclusion politique ciblée et engendrent méfiance et ressentiment (Human Rights Watch, 2023). Cette division est le reflet d'une fracture organisationnelle qui entrave la consolidation démocratique et engendre des tensions sociales.

4.4.2. L'histoire électorale de la RDC (violence).

Après les élections présidentielles de 2006 et 2011, les contestations des résultats ont été en partie dues à des exclusions, et dans certains cas à la violence (International Crisis Group, 2023). Cette fragilité montre que la manière

dont les seuils d'admissibilité sont établis ainsi que la gestion des candidats ne sont pas toujours transparentes dans le processus, ce qui peut faire une différence pour la paix civile. Si une exclusion est considérée comme arbitraire, des mobilisations se forment pour défier l'ordre et rendre le pays instable.

5. Perspectives sur l'après-élection 2023.

L'élection de décembre 2023 sera en fait un test très significatif de la capacité des institutions congolaises à relever ces défis. Une gestion appropriée, transparente et non partisane des seuils peut également permettre une acceptation universelle du résultat des élections, un consensus politique et une stabilité. Mais si elles échouent à le faire, il y aura un potentiel pour que des différends se développent et entraînent potentiellement des crises dans le pays, affectant non seulement le processus électoral mais aussi la base institutionnelle du pays. Les mécanismes institutionnels, justice électorale indépendante, médiation politique, surveillance internationale sont donc essentiels pour prévenir cela et créer une atmosphère de confiance.

Cette analyse basée sur la littérature et les données empiriques confirme que le seuil d'admissibilité et d'éligibilité dans le contexte électoral congolais est ambivalent. La première hypothèse est également confirmée : un seuil trop restrictif qui n'autorise pas les acteurs politiques ayant une légitimité sociale est mauvais pour la stabilité de l'institution en intensifiant les ressentiments et les conflits. La deuxième hypothèse est également validée : un niveau de critères trop permissif qui conduit à une prolifération de candidats et à une confusion politique est mauvais pour la qualité de l'élection et entraînera une fragmentation des institutions. La troisième hypothèse affirme que les critères doivent être équilibrés et contextuels par nature comme condition sine qua non de l'intégration de l'intégrité démocratique et électorale, est également valide et assurera la stabilité à long terme des institutions.

La RDC est maintenant confrontée à un double défi pour adapter son cadre juridique et institutionnel de manière à garantir une justice procédurale indéniable dans le pays tout en tenant compte de la diversité politique et sociale du pays. Si nous pouvons rendre les décisions de la CENI plus transparentes, établir des mécanismes de recours judiciaires indépendants et ouvrir des dialogues politiques, nous pouvons réduire la suspicion et renforcer la confiance dans le processus électoral. Les observateurs internationaux et la société civile peuvent également aider dans ce travail.

Limites du cadre actuel et potentiel d'amélioration. Une partie du système électoral est encore insuffisante, notamment en termes de rigueur et d'inclusion. De nombreuses choses sont opaques et la nature politique de la validation des candidatures est une source de méfiance. Les domaines clés à améliorer sont des critères d'admissibilité plus simples et plus clairs, un meilleur encadrement du système de parrainage, plus de formation pour les membres de la CENI en matière d'impartialité et de transparence.

Conclusion

Il ressort clairement de l'étude des critères d'admissibilité et d'éligibilité aux élections en RDC le 20 décembre 2023 qu'il s'agit d'un facteur structurant important pour la stabilité institutionnelle. Des critères excessifs sont tout aussi dommageables pour la stabilité et la confiance de l'institution car ils peuvent exclure les acteurs politiques clés, et la légitimité du processus électoral est mise en danger si nous avons une réglementation trop ouverte qui pourrait causer une fragmentation politique. En ce qui concerne le contexte socio-politique congolais, il est important de trouver le juste équilibre entre inclusion démocratique et intégrité électorale. Le travail actuel souligne la nécessité d'une réforme institutionnelle ancrée dans la transparence, la justice procédurale et le dialogue multipartite. Les résultats confirment ainsi les hypothèses initiales et renforcent la conviction que la stabilité institutionnelle en RDC repose sur une gouvernance électorale robuste, inclusive et transparente. Dans cette étude, nous avons tracé des voies concrètes pour de futures réformes à un moment où la démocratie congolaise est encore en construction.

Références

- [1]. Dahl, R. A. (1971). Polyarchie : Participation et opposition. Yale University Press.
- [2]. Diamond, L. (1999). Développer la démocratie : Vers la consolidation. Johns Hopkins University Press.
- [3]. Elklit, J., & Reynolds, A. (2005). Un cadre conceptuel pour l'étude systématique de la qualité des élections. *Démocratisation*, 12(2), 147-162.
- [4]. Human Rights Watch. (2023). Rapport sur le processus électoral en RDC.
- [5]. International Crisis Group. (2023). Élections en RDC : Défis et perspectives.
- [6]. Kufuor, K. (2011). Processus électoraux et stabilité politique en Afrique. *Revue africaine de science politique*, 16(1), 23-38.
- [7]. Kousser, T. (2015). La formation de la politique du Sud : Restriction du suffrage et établissement du Sud à parti unique, 1880-1910. Yale University Press.
- [8]. Lijphart, A. (1999). Modèles de démocratie : Formes de gouvernement et performance dans trente-six pays. Yale University Press.
- [9]. Loi électorale de la RDC. (2018). Code électoral. Assemblée nationale de la RDC. • Linz, J. J., & Stepan, A. (1996). Problèmes de transition et de consolidation démocratiques. Johns Hopkins University Press.
- [10]. Norris, P. (2004). Ingénierie électorale : Règles de vote et comportement politique. Cambridge University Press.
- [11]. Observatoire de la vie politique congolaise. (2023). Rapport sur les candidatures pour les élections de 2023.
- [12]. Tilly, C. (2004). Démocratie. Cambridge University Press.